



Etudiant.es du programme du Certificat de droit du numérique (CERDN)

INSCRIPTION EN LIGNE AUX COURS SEMESTRIELS ET ANNUELS 2025-2026

Chère Etudiante, cher Etudiant,

Le formulaire d'inscription aux cours doit être complété en tenant compte des directives suivantes de la Faculté :

INSCRIPTION AUX COURS

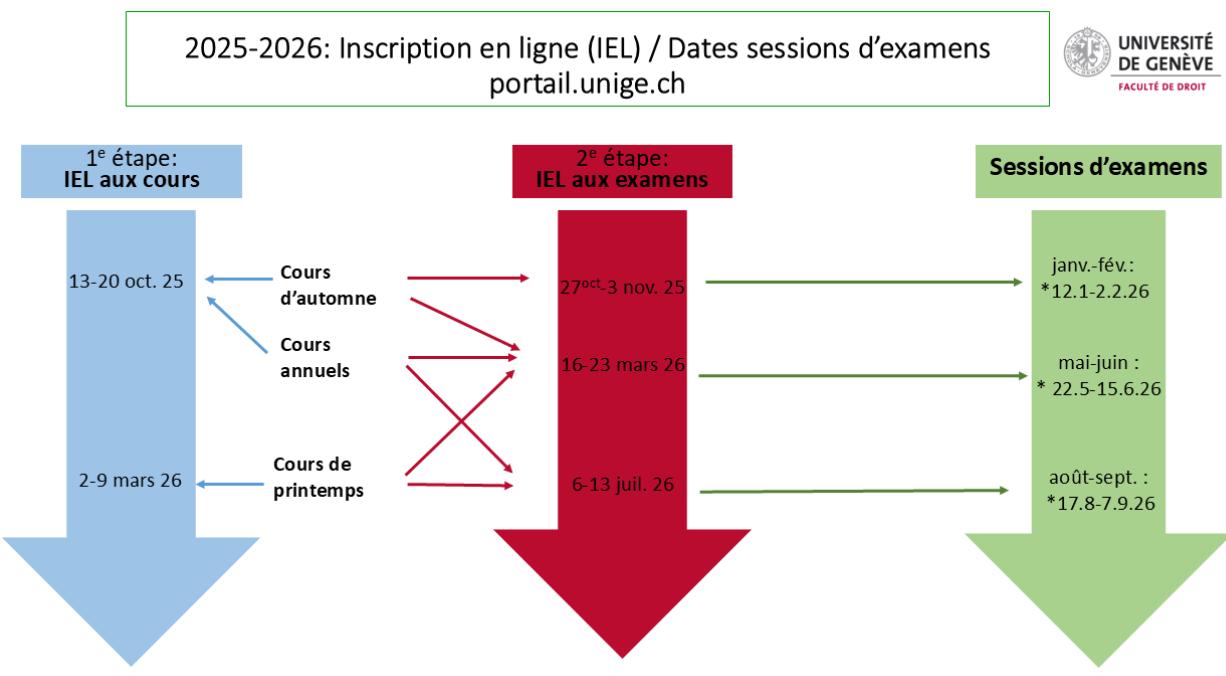
L'inscription au cours est la condition préalable et nécessaire à l'inscription à l'examen correspondant. Vous n'êtes pas obligé.e de vous inscrire à tous les examens pour lesquels vous aurez effectué une inscription au cours. Dès l'ouverture des inscriptions en ligne, un message automatique est envoyé sur votre adresse e-mail universitaire. Pour accéder au formulaire en ligne, vous vous connecterez sur le portail à l'adresse <http://portail.unige.ch> avec votre identifiant et votre mot de passe.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription soumise correctement engendrera l'envoi d'un mail de confirmation à votre adresse e-mail étudiant.e avec la liste des enseignements auxquels vous vous êtes inscrit.e. Ce mail constitue votre **preuve d'inscription**.

Attention : Aucune inscription tardive ne sera admise, sauf motifs exceptionnels et attestés.
Ne pas confondre l'inscription en ligne *IEL* du portail et MOODLE !

DELAIS



Inscription aux cours du semestre d'automne : Permet l'inscription ultérieure aux examens de la session de janvier-février et/ou de la session de mai-juin.

Inscription aux cours annuels et du semestre de printemps : Permet l'inscription ultérieure aux examens de la session de mai-juin et/ou de la session d'août-septembre.

REPORT DE NOTES MAITRISE/CERDN

Lors de chaque période d'inscription et au plus tard pour la dernière session d'examens avant obtention du Certificat, l'étudiant.e poursuivant en parallèle une Maîtrise en droit peut reporter, dans le programme du CERDN, les crédits et les notes obtenues pour un maximum de deux enseignements acquis dans le cadre de son programme de maîtrise. Pour reporter la note d'un programme vers l'autre, vous devrez compléter le formulaire « *Demande de report de notes CERDN-Maîtrise* », disponible uniquement sur Internet à l'adresse <https://www.unige.ch/droit/etudiants/maitrise/telechargements/> au plus tard à la date de clôture de chaque période d'inscription aux examens. Moyennant le respect de cette procédure, le/s report/s sera/seront mentionné/s sur le relevé de notes de la session en cours.

Attention :

Si vous vous êtes inscrit.e à un cours dans le plan du CERDN et dans celui de Maîtrise, vous devrez vous inscrire à l'examen correspondant dans l'un des deux plans uniquement, selon votre choix. Vous pourrez ensuite faire une demande de report de notes d'un plan à l'autre.

INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les formulaires d'inscription aux examens, qui requerront aussi une action de votre part, seront disponibles en ligne à l'adresse <http://portail.unige.ch> dans les délais susmentionnés.

Le Secrétariat des étudiants de la Faculté se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://www.unige.ch/droit/fac/organisation/secretariat>.

Le Vice-Doyen